



Enseignement Supérieur : 6000 apprenti.e.s cherchent un employeur

Depuis le lundi 22 juin 2020, la nouvelle plateforme **Talent'SUP** lancée par le Centre de Formation d'Apprentis pour l'enseignement supérieur fait converger les besoins des employeurs et des étudiant.e.s en recherche d'apprentissage.

UN RETARD DANS LE RECRUTEMENT QUI MET EN PÉRIL LA RENTRÉE

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, l'ordonnancement des priorités des services ressources humaines a évidemment été bouleversé. En première ligne sur la mise en place de la continuité d'activité et dans la gestion des dispositifs exceptionnels, des dispositifs exceptionnels, les services RH sont confrontés à de nombreuses difficultés pour leurs recrutements d'apprenti.e.s. Alors que la reprise d'activité n'est que progressive dans de nombreuses entreprises la difficulté de déployer des processus de recrutement et d'entretien traditionnels complique la sélection pour les employeurs. La situation s'est évidemment pas plus favorable pour les jeunes sur la vie de la professionnalisation.

DES MESURES INCITATIVES EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE INCLUSES AU PLAN DE RELANCE

Le gouvernement vient d'annoncer en fin de semaine dernière un plan de relance de l'apprentissage comportant 4 mesures majeures : une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis, la prolongation de 3 à 6 mois qu'un jeune peut passer en CFA en attendant la signature de son contrat, la garantie pour les jeunes qui ont fait le voeu de se former en apprentissage sur Affelnet ou Parcoursup de recevoir, au minimum, une proposition d'offre d'apprentissage et l'éligibilité des ordinateurs portables à l'aide au premier équipement pour les néo-apprentis.

Les montants de l'aide pour les employeurs ont été fixés de manière à ce qu'un.e apprenti.e, jusqu'à 20 ans et jusqu'à la licence professionnelle, ne représente aucun coût pour l'employeur, c'est-à-dire aucun salaire ni aucune contribution salariale. À partir de 21 ans, le coût est évalué à 175 euros par mois pour 150 heures de travail. L'aide sera mise en place du 1er juillet 2020 au 28 février 2021. D'un montant de 5 000 euros pour les apprentis mineurs et de 8 000 euros pour les majeurs, cette aide est valable pour toutes les embauches d'apprentis préparant un diplôme allant du CAP à la licence professionnelle, détaille l'entourage de la ministre du Travail.

"Il faut bien prendre la mesure du plan annoncé : il n'a jamais été aussi avantageux de recruter un.e apprenti.e ! C'est un vrai parti pris du gouvernement pour aider les entreprises à préparer l'avenir", précise Frédéric SAUVAGE, le Directeur de Formasup Nord-Pas de Calais et Président de l'ANASUP, l'association nationale pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

FORMASUP, UN VIVIER DE TALENTS TOUS SECTEURS CONFONDUS

Fort d'un vaste réseau de grandes écoles et universités répartis sur l'ensemble du territoire régional, Formasup centralise aujourd'hui un vivier potentiel de 6 000 apprenti.e.s. Ces étudiant.e.s qui ont choisi la voie de la professionnalisation sont admissibles au sein de leurs formations au titre de l'apprentissage et sont actuellement à la recherche d'un contrat, condition sine qua non leur permettant d'intégrer leurs établissements respectifs à la rentrée. Le réseau d'antennes du CFA couvre tous les domaines : Génie Civil - Construction - Architecture ; Environnement - Énergies - Aménagement ; Transport - Logistique ; Industries ; Physique - Chimie ; Banque - Assurance - Finance ; Management - Gestion - RH ; Droit - Sciences Politiques ; Santé - Social - Sport ; Culture - Tourisme - Média - Langues Étrangères ; Information - Communication - Événementiel ; Informatique - Numérique ; Commerce - Marketing.

TALENT'S UP, UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR TOUTES LES STRUCTURES DES HAUTS-DE-FRANCE

Formasup, dont la vocation est de booster l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, a mis au point une offre de service complète pour permettre le « matching » entre les organisations de la région Hauts-de-France et les apprentis à la recherche de contrat.

La promesse est claire : **un accompagnement sur-mesure pour optimiser la mise en relation** qui s'articule à travers deux aspects :

- **PLATEFORME DIGITALE** : Depuis lundi 22 juin, la plateforme www.talentsup-hdf.fr est accessible avec la possibilité pour les employeurs d'échanger par téléphone avec un contact privilégié
- **CONSEIL** : Écoute du besoin et orientation, recherche de la formation et du profil qui conviennent, grâce à une ligne directe et contact privilégié

A propos de Formasup :

FORMASUP est le centre de formation pour apprenti.e.s des Hauts-de-France. Avec un réseau de plus de **6 000 apprenti.e.s** et un réseau de **59 écoles partenaires**, sa vocation est de booster l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et d'accompagner les Grandes Écoles et universités dans la réponse aux besoins des entreprises. Depuis 28 ans, FORMASUP soutient les valeurs du développement économique local, l'égalité des chances, l'entrepreneuriat et la mobilité auprès des jeunes et le développement de la pédagogie de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.



A propos de Anasup :

ANASUP (Association Nationale pour l'Apprentissage dans l'Enseignement Supérieur) a pour objectif d'œuvrer au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, contribuer à la professionnalisation des formations dans les Universités et Grandes Écoles, et de promouvoir l'apprentissage comme un vecteur de réussite pour tous.

L'association s'appuie sur **20 ans d'expérience, 29 centres de Formation, 17 000 entreprises partenaires** et un réseau de plus de **30 000 jeunes** en France.



Contact Presse

Maxime FRANÇOIS - maxime.francois@talentsup-hdf.fr - 06 75 46 30 98